

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 08 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le 08 du mois de juin à 20 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu exceptionnel de la Salle du Terminus.

Date de convocation du conseil municipal : **29 mai 2020**

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire

Nadine DESMARAIS, Jean-Pierre BUERBA, Anne DUNAN, Marc CAUMONT adjoints,  
Kate MARIE, Laura BENOIT, Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Jean-Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT

Bénédicte BOURLON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **23 mai 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du **23 mai 2020** est approuvé à l'unanimité.

**DESIGNATION DES VICE PRESIDENCES DES COMMISSIONS COMMUNALES**  
**(35 -2020)**

- Commission communale des impôts directs : Philippe CARRERE
- Commission d'appels d'offres : Philippe CARRERE
- Commission des finances : Philippe CARRERE
- Commission attractivité touristique : Nadine DESMARAIS
- Commission des animations, culture : Anne DUNAN
- Commission communication : Nadine DESMARAIS
- Commission eau et assainissement : Jean-Pierre BUERBA
- Conseil d'école et conseil administration collège - école – périscolaire : Raphaël BENOIT, Philippe CARRERE
- Commission entretien espaces verts, forêt : Marc CAUMONT, Jean-Pierre BUERBA
- Commission logement : Kate MARIE
- Commission marché hebdomadaire : Jean-Baptiste GRANGE
- Commission travaux : Marc CAUMONT

Les vice-présidences des commissions décrites ci-dessus sont adoptées à **Punanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUQUELS ADHERE LA COMMUNE D'ARREAU (36-2020)**

Le Maire expose au conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal des 15 mars et 23 mai 2020, le mandat des délégués de la commune au sein des comités des syndicats, a pris fin.

Il convient donc en application de l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre.

**SIVOS ET DES VALLEES** : Philippe CARRERE, Titulaire – Raphael BENOIT Suppléant.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE** : Philippe CARRERE, Titulaire - Sylvie BIRABEN

**DESIGNATION DES DELEGUES ECOLE** : Raphael BENOIT

Les délégués communaux aux seins des Syndicats Intercommunaux au sein des Syndicats Intercommunaux sont adoptés à **Punanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION AD NUMERO 104 A LA SCI DE LA GARE ET CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX SUR TERRAIN (37-2020)**

Monsieur le maire indique que la SCI La GARE souhaite acheter la parcelle AD 104 propriété de la commune d'Arreau. Celle-ci doit être grevée d'une servitude publique concernant la présence en tréfonds d'un réseau public d'eaux pluviales.

La dite canalisation souterraine traversant cette parcelle, il est convenu avec l'acquéreur que cette servitude souterraine publique grevant sa future propriété, soit acceptée.

Il est rappelé la nature publique de ces canalisations, et l'obligation pour la Commune d'assurer leur bon fonctionnement et entretien.

Le Conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés, accepte de vendre la parcelle AD n° 104 au prix de 100 €, établit la servitude décrite ci dessus et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

## **CONVENTION DE SERVITUDES EAUX USEES ET EAU POTABLE RUE DE L'AHOUES (38-2020)**

Monsieur le maire expose l'existence de réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur la propriété de Monsieur Éric PONDAVEN section AI parcelle 188 et Monsieur Franck TEURLAY section AI parcelle 189, et la nécessité de prolonger le réseau d'eaux usées sur la section AI parcelle 184 propriété de l'indivision DELCASSO par cette même indivision.

Il convient donc d'établir une servitude concernant la présence en tréfonds des réseaux publics décrits ci-dessus, à partir de la rue de l'Ahoués.

Les dites canalisations souterraines traversant ces parcelles, il est convenu avec les propriétaires que ces servitudes souterraines publiques qui grevent leurs propriétés, soient acceptées.

Ces servitudes résultent du plan établi le 10 mars 2020, par Monsieur MAROBIN, géomètre expert à Arreau.

Il est rappelé la nature publique de ces canalisations, et l'obligation pour la Commune d'assurer leur bon fonctionnement et entretien.

Le Conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés, accepte l'établissement de ces servitudes et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

**PLUI**

**(-2020)**

Dossier reporté à un prochain Conseil Municipal

### **CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DE REUNION ET D'EXPOSITION DE LA MAIRIE**

**(39-2020)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 10-2020 du 24 janvier 2020, le Conseil Municipal l'avait autorisé à présenter un dossier de demande de financement pour la « salle de réunion et d'exposition de la Mairie » auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental.

Il s'agit de réhabiliter la grande salle d'exposition située au 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur dans le bâtiment de la mairie afin de répondre

- aux besoins des associations locales
- à la tenue d'expositions
- à l'organisation d'événements culturels

Les deux derniers points décrits ci-dessus satisferont aussi aux exigences du contrat Grand Site Occitanie Pyrénées Aure/Louron dont Arreau est un des cœurs emblématiques.

Les travaux et la maîtrise d'œuvre sont estimés à 140 400 € HT. Ils consisteront à :

- Changer la totalité des menuiseries extérieures
- Isoler thermiquement les murs extérieurs, le plancher, le plafond
- Traiter phoniquement l'ensemble
- Mettre en œuvre une nouvelle installation électrique, les travaux de chauffage, et de ventilation nécessaires
- Traiter de manière qualitative les revêtements de murs et de sol

Dans ce contexte, un devis a été sollicité auprès d'un maître d'œuvre.

Il s'agit de l'architecte Monsieur PASTOR SARL ARGENCE VIDALON - Le Village - 65590 BORDERES-LOURON qui présente la proposition suivante :

- une proposition d'honoraire de 7 200,00 € HT – 8 640,00 € TTC pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 140 400,00 €HT correspondant à 5.13% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal, décide :

- De retenir pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre l'architecte Monsieur PASTOR SARL ARGENCE VIDALON - Le Village - 65590 BORDERES-LOURON, pour le montant de 7 200,00 € HT correspondant à une enveloppe financière prévisionnelle de travaux égale à 140 400,00 € HT.

-Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous documents afférents à solliciter les demandes de financement nécessaires

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DES ECOLES (40 -2020)**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°73-2019, le conseil municipal avait décidé de lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation de l'Aménagement de l'Esplanade des Ecoles, au carrefour de la RD 19, rue de l'Ahouès, Place du Pré Commun

Il rappelle que ce projet d'aménagement global permettra d'assurer la sécurité de l'accès des élèves des écoles primaires et du collège, en redessinant le carrefour entre le RD19 et la rue de l'Ahouès, les accès piétons, les accès au Parking, le cheminement des bus. Cet aménagement se veut structuré et paysagé. Les crédits sont inscrits au budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif donné par le maître d'œuvre, SCP SMTB représenté par M Bregler était de **148 600 €HT** en phase APD.

La consultation a été lancée en procédure adaptée le 17 décembre 2019 pour une réception des plis le 29 janvier 2020. La commission a ouvert les plis le 5 février 2020, et, compte tenu des montants des offres a décidé de négocier. Le 10 mars 2020, les entreprises ayant répondu ont été invités à déposer une nouvelle offre pour le 31/03/2020. Cette date a été repoussée au 30/04/2020 afin de tenir compte des fermetures d'entreprises du fait du COVID19. Les plis ont été ouverts par la commission le 05/05/2020.

Les résultats sont les suivants :

ROUTIERE des PYRENEES SBTP	166 365.38€HT
	205 947.10€HT
COLAS SO	168 507.59€HT

Le maître d'œuvre a analysé les offres, l'analyse a été présentée en commission le 05 juin 2020. M Le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation de l'Aménagement de l'Esplanade des Ecoles, au carrefour de la RD 19, rue de l'Ahouès, Place du Pré Commun, à l'entreprise

ROUTIERE DES PYRENEES ZI Bastillac Sud - BP 922 - 65009 TARBES CEDEX pour un montant de 166 365,38 € soit 199 638,46 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes

## **ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX AMENAGEMENT URBAIN GRANDE RUE (41-2020)**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°109-2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation pour l'aménagement urbain de la grande Rue. Il rappelle que que la Convention de 2017 relative à l' « Opération collective en milieu rural au titre du FISAC » comprenait la mise en accessibilité et aménagement urbain de la Grande Rue à Arreau. Faisant suite à un courrier du 20 mars 2019 dans lequel la mairie d'Arreau s'engageait à réaliser les travaux en 2020, cette convention a été prolongée jusqu'au 24 janvier 2021 par arrêté du Préfet des Hautes Pyrénées.

Il s'agit de réaliser les parties amont et aval de la Grande rue à l'image de la partie centrale déjà réalisée. Le montant des travaux est inscrit au budget 2020. La consultation a été décomposée en 2 lots : LOT 1 Travaux de voirie, Lot 2 Eau potable

La consultation a été lancée le 03 mars 2020 en procédure adaptée. La date de remise des plis qui avait été fixée au 31 mars 2020 a été repoussée au 30 avril 2020 afin de tenir compte des fermetures d'entreprises liées au Covid 19. Les membres de la commission d'appel d'offre ont ouverts les plis le 05 mai 2020.

4 entreprises ont répondu au lot 1, 3 entreprises ont répondu au lot 2

Les critères retenus pour l'analyse des plis étaient le prix pour 40% et la valeur technique de l'offre pour 60%.

La commission d'appel d'offre réunie le 05 juin 2020 a examiné l'analyse des offres et propose de retenir les entreprises ayant la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'attribuer le lot 1 à POMES DARRE TP 65220 Lalanne Trie pour un montant de 129 600.25 € HT soit 155 520.30 € TTC  
D'attribuer le lot 2 à CUBAT services 65240 Arreau pour un montant de 5 440 € HT soit 6 528 € TTC
- Autorise M Le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes.

## **AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DE JULIE CHAUMEAU (42-2020)**

Monsieur le Maire explique que la mairie emploie Madame Julie Chaumeau, agent de la Communauté de communes Aure Louron, pour effectuer les travaux de comptabilité.

Il indique que le besoin de la mairie dans ce domaine dépasse les 9h/semaine de mise à disposition actuelle et que la mairie a la possibilité de passer de 9h/semaine à 18h /semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider l'avenant à la convention de mise à disposition partielle de Madame Julie Chaumeau fixant le temps hebdomadaire de travail à 18h/semaine.
- D'autoriser M le maire à signer toute pièce afférente.

## QUESTIONS DIVERS

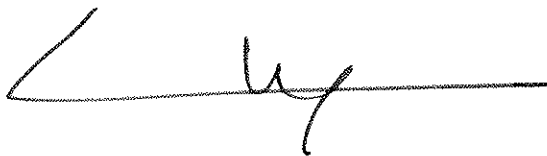
### RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN COMMUNAL DU CALVAIRE (43-2020)

Monsieur le maire expose la nécessité de reconstruire une partie du mur soutenant le chemin communal du Calvaire.

En effet, celui-ci s'est effondré en novembre 2019 suite aux très fortes précipitations.

Le Conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés, décide de confier ces travaux à l'Entreprise Pierres & Bois pour un montant de 8 390 euros HT soit 10 068 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, cursive flourish above it.